

Evaluation des écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes

1^{er} mars 2025

Effectifs pris en compte

Informations calcul et période de référence

Les indicateurs sont calculés au titre de l'année **2024**

La date de fin de la période de référence choisie pour le calcul des indicateurs est le **31/12/2024**.

1547 salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs sur la période de référence (en effectif physique)

Ecart de rémunération

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes

La modalité choisie pour le calcul de l'indicateur est par catégorie socio-professionnelle.

38 / 40

Nombre de points obtenus à l'indicateur

Écart en faveur des hommes

Ecart des augmentations

Écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions) entre les femmes et les hommes

20 / 20

Nombre de points obtenus à l'indicateur
Écart en faveur des femmes

Ecart des promotions

Écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes

15 / 15

Nombre de points obtenus à l'indicateur
Écart en faveur des femmes

Retour après Congé maternité

Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

0 / 15

Nombre de points obtenus à l'indicateur

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

10 / 10

Nombre de points obtenus à l'indicateur
Hommes sur-représentés

La note globale est de **83/100**

Récapitulatif

Informations calcul et période de référence

Les indicateurs sont calculés au titre de l'année 2024

La date de fin de la période de référence choisie pour le calcul des indicateurs est le 31/12/2024.

1547 salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs sur la période de référence (en effectif physique)

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

La modalité choisie pour le calcul de l'indicateur est par catégorie socio-professionnelle.

38 / 40 | Nombre de points obtenus à l'indicateur
Écart en faveur des hommes

Ecart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions) entre les femmes et les hommes

20 / 20 | Nombre de points obtenus à l'indicateur
Écart en faveur des femmes

Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes

15 / 15 | Nombre de points obtenus à l'indicateur
Écart en faveur des femmes

Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

0 / 15 | Nombre de points obtenus à l'indicateur

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

10 / 10 | Nombre de points obtenus à l'indicateur
Hommes sur-représentés

Index égalité professionnelle

Index de
83 / 100

Total des points obtenus aux indicateurs calculables : **83**
Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables : **100**

Publication des résultats obtenus

Résultats publiés le 01/09/2025 via une publication sur le site <https://www.fondationarhm.fr/>.